

Tout récemment, à Constantinople, un diacre grec schismatique s'est fait grec uni, c'est-à-dire catholique ; or, en pleine rue, le clergé grec non uni l'a fait appréhender par la police et jeter en prison au nom du patriarche. Bien que ce fût un sujet du sultan, notre ambassade a pu et a dû intervenir et le faire délivrer, comme ne relevant plus du patriarche schismatique, mais de la France, puisqu'il était devenu catholique. Des faits analogues ne sont point rares, et partout les Orientaux des différents rites, lorsqu'ils sont unis à Rome, appartiennent à l'Union, font dans leurs Eglises une place d'honneur à nos consuls, comme à leurs protecteurs reconnus.

* *

Autre exemple : Lors de l'affreux massacre des Arméniens en tant de villes, les Arméniens catholiques unis au Pape ont été épargnés avec une étonnante discipline ; on massacrait tout autour d'eux leurs compatriotes, et, à Constantinople et ailleurs, dans les moindres villes, on savait les distinguer, au point qu'un certain nombre de schismatiques ont passé à l'Union, pour jouir de l'immunité.

La France n'est pas intervenue en faveur des Arméniens schismatiques autant que le désirait notre ambassadeur ; mais le protectorat de France a couvert absolument tous les catholiques qui, autrement, eussent été massacrés comme les autres.

On sait d'ailleurs que les ambassadeurs des différentes puissances ont agi simultanément en faveur des autres Arméniens, et que la Porte ne les a pas écoutés, disant que cela ne les regardait pas.

* *

Un dernier exemple : Tel couvent contenant des religieux européens de diverses nations, fut molesté, il n'y a pas longtemps, pour une question de construction ; on voulait arrêter l'un d'eux. Bien qu'il fût Suisse, notre ambassadeur n'hésita pas à envoyer notre aviso stationnaire qui débarqua un détachement de marins et fit délivrer le prêtre suisse.

Sans le protectorat, il eût fallu faire une distinction entre religieux français, suisses, italiens, afin que chacun de ceux-ci pussent recourir à leur propre consulat. D'autre part, le gouvernement ottoman n'accepterait pas d'étendre à tous, les procédés sommaires d'intervention qu'un usage séculaire fait toujours accepter de la part de la France, quand il s'agit du protectorat des catholiques.

* *

On pourrait multiplier les souvenirs et établir notamment que des sujets anglais anglicans, malgré l'énergie de leurs diplomates, n'obtiennent pas, à beaucoup près, ce que les catholiques obtiennent de tout temps par la force même d'un état de choses immémorial.

Telles sont les réflexions que nous suggèrent quinze séjours en Orient, dans des milieux où ces questions étaient souvent débattues.

— Sur 129 missionnaires (6 évêques et 123 prêtres) morts au champ d'honneur en 1897, 67 étaient Français et 8 originaires des